HAUTS DE BIENNE

Morez
La Mouille
Lézat

MUSÉE DE LA LUNETTE



Registre public d'accessibilité

Sommaire

Bienvenue au Musée de la lunette.....3
L'offre en un clin d'œil 4
Tarif de l'entrée du musée 5
Tarif des activités au musée 6
Jours et horaires d'ouverture.....7
Accès au musée 8
Plans du musée.....9

Vous êtes en situation de handicap auditif.....10
A l'accueil 11
Aide à la visite.....11
En groupe.....11

Vous êtes en situation de handicap mental.....12
Présentation du musée en FALC 13
En groupe 15

Vous êtes en situation de handicap moteur 16
Les aménagements.....17
Aide à la visite 18
L'accès au bâtiment.....19

Vous êtes en situation de handicap visuel..... 20
Aides à la visite.....21
En groupe.....21

Pièces règlementaires.....22

Bienvenue au Musée de la lunette

Les espaces du musée sont entièrement accessibles à tous.

⚠ Une activité adaptée n'existe pas pour chaque visiteur.

Certaines activités adaptées pour les groupes de personnes en situation de handicap sont mises en place, sur réservation auprès du service des publics.

Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services.

Pour retrouver toutes les informations sur l'accessibilité du musée : www.musee-lunette.fr/fr/page/informations-pratiques/2

Vous pouvez également contacter le musée par téléphone au 03.84.33.39.30 ou par email à accueilmusee@mairie-morez.fr.

L'offre en un clin d'œil



· Un parcours visioguidé en toute autonomie



· Des livrets en FALC



· Un accès intégral à tous les espaces



· Des visites-ateliers sensibles et tactiles

Tarif de l'entrée au musée

En visite libre :

Vous avez droit au tarif réduit de 5 € si vous avez :

- la carte d'invalidité ou la carte mobilité inclusion ;
- la carte priorité pour personne handicapée ;
- la carte d'invalidité des pensionnés de guerre ;
- l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

La présentation d'un justificatif est obligatoire.

La gratuité est accordée à la personne qui vous accompagne.



Livrets FALC gratuits : téléchargeables sur le site internet du musée et en prêt à l'accueil.

Tarif des activités au musée

En atelier/visite guidée :

Vous avez droit au tarif réduit de 5 € si vous avez :

- la carte d'invalidité ou la carte mobilité inclusion ;
- la carte priorité pour personne handicapée ;
- la carte d'invalidité des pensionnés de guerre ;
- l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

La présentation d'un justificatif est obligatoire.

La gratuité est accordée à la personne qui vous accompagne.

Jours et horaires d'ouverture

Les horaires et jours d'ouverture varient au cours de l'année.

- Du 1er septembre au 30 juin :
Le musée est ouvert du mercredi au dimanche, de 14h00 à 18h00

- Du 1er juillet au 31 août :
Le musée est ouvert tous les jours de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30.

- Fermeture exceptionnelle :
Le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre.

⚠ Pour un meilleur confort de visite, les horaires à privilégier sont de 10h à 12h30 en juillet et août et après 16h de septembre à juin.

Accès au musée

Place Jean Jaurès, Morez
39400 Hauts de Bienne

Accès voiture :
Deux places de stationnement GIC/GIG conformes sont situées sur le parking en face du musée (à 10 mètres de distance de l'entrée).

Le stationnement est en zone bleue (limité à 1h30) mais le stationnement est illimité avec un ticket de droit d'entrée (à demander à l'accueil).

Plans du musée

Les espaces d'exposition permanente se situent aux 3ème et 4ème étages (en mezzanine).

L'exposition temporaire se situe au RDC.

Mezzanine - Collection EssilorLuxottica Pierre Marly

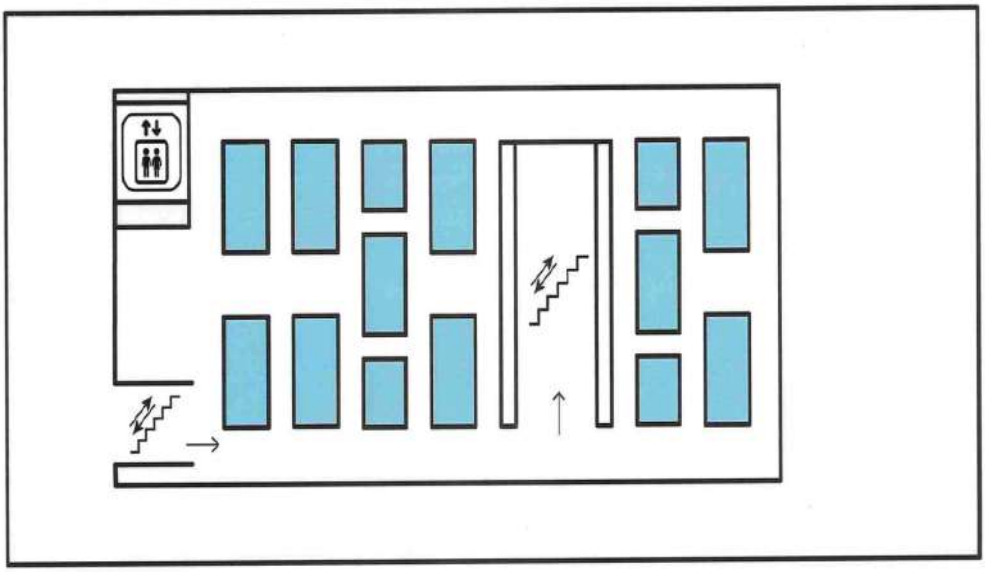

3e étage

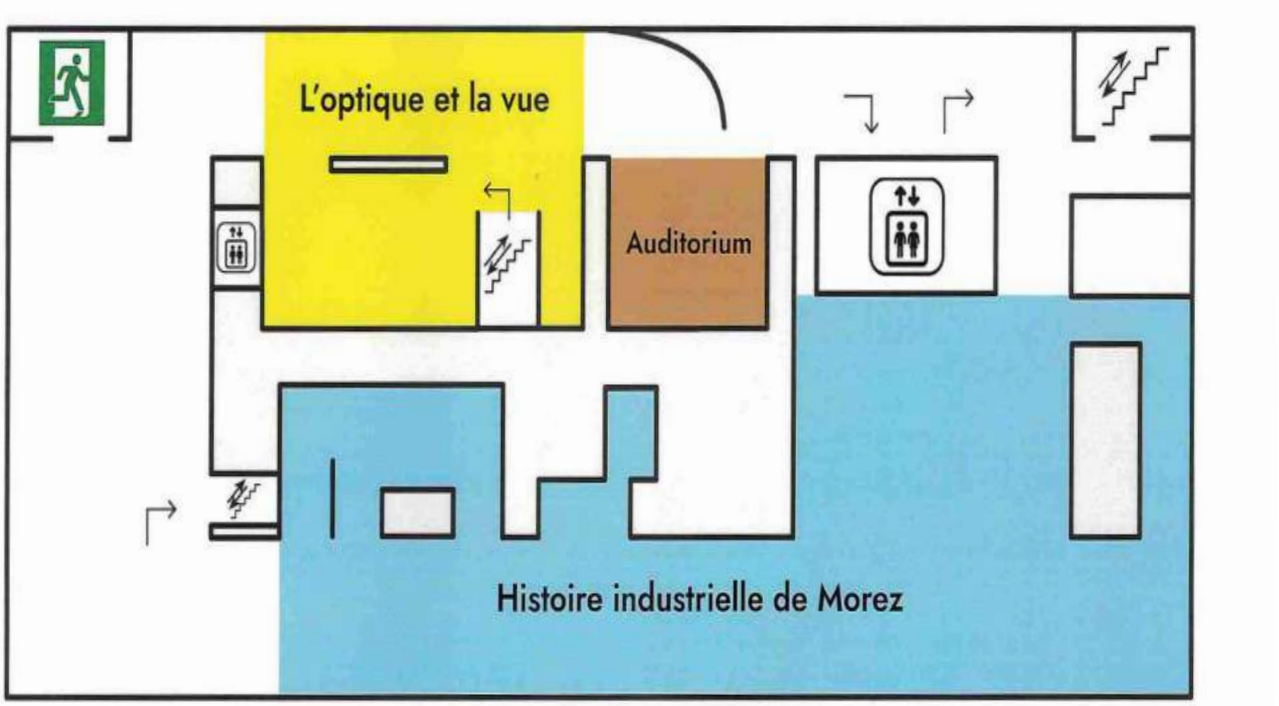

Vous êtes en situation de handicap auditif



A l'accueil

 L'accueil est doté d'une boucle à induction magnétique pour les visiteurs malentendants.

Aide à la visite

Accessible depuis un smartphone, un parcours visioguidé et multilingue permet de découvrir les espaces d'exposition en toute autonomie (inclus dans le droit d'entrée).

⚠ Les films ne sont pas audiodécrits ni sous-titrés en français.

En groupe

Grâce à un système audiophone équipé de BIM individuelles, des visites guidées sont proposées tout au long de l'année (excepté le lundi) pour les groupes de plus de 10 personnes. Ces visites coûtent 5 € par personne (gratuit pour les accompagnants). La réservation est obligatoire au moins 15 jours avant.
Durée : 1h30.
Vous pouvez réserver par téléphone au 03.84.33.39.30. ou par email à publicsmusee@mairie-morez.fr
Pour plus d'informations, vous pouvez envoyer un email à : publicsmusee@mairie-morez.fr.

Vous êtes en situation de handicap mental



Présentation du musée en FALC

Le Musée de la lunette raconte l'histoire des lunettes
à Morez et dans le monde.

Le Musée de la Lunette est un très grand bâtiment.
Vous pourrez visiter plusieurs étages.
Au rez-de-chaussée,
vous pourrez visiter l'exposition temporaire.
Une exposition temporaire existe pendant quelques mois,
puis elle change.
Une exposition temporaire montre des objets
qu'on ne peut pas voir d'habitude.

Au 3e étage et au 4e étage, vous pourrez découvrir :
- Des machines,
- Des photographies,
- Des objets,
- Des lunettes.

Livrets de visite en FALC



À l'accueil,
vous pouvez demander des livrets de visite FALC.
Il y a un livret FALC pour l'exposition permanente.
Il y a aussi un livret FALC pour l'exposition temporaire.
Vous pouvez télécharger les FALC
sur le site Internet du musée.

Pour que la visite soit plus agréable en juillet et en août,
il faut venir de 10h à 12h30.
Pour que la visite soit plus agréable le reste de l'année,
il faut venir de 16h à 18h.

En groupe

Un groupe, c'est au moins 10 personnes.
Si vous venez en groupe,
vous pouvez participer à des ateliers-visites adaptés.
Les visites-ateliers sont proposés toute l'année sauf le lundi.

Les visites-ateliers coûtent 5 € par personne.
Les visites-ateliers sont gratuits pour les accompagnants.
Les visites-ateliers durent 1 heure 30.

La réservation est obligatoire au moins 15 jours avant.
Pour réserver, il faut appeler le musée au 03.84.33.39.30.
Vous pouvez aussi envoyer un mail à
publicsmusee@mairie-morez.fr.
Vous pouvez aussi envoyer un mail
si vous voulez plus d'informations.

Vous êtes en situation de handicap moteur



Les aménagements

Un fauteuil roulant est à disposition : une pièce d'identité sera conservée pendant toute la durée du prêt.

Des ascenseurs permettent l'accès à tous les espaces d'exposition qui se situent aux 3ème et 4ème étages (en mezzanine). L'intervention d'un personnel du musée est nécessaire pour accéder du 3ème étage au 4ème étage (et inversement) ; le numéro de téléphone à contacter est affiché sur les portes des ascenseurs.

L'espace d'exposition temporaire se situe au RDC.

Le parcours de visite est jalonné d'assises.

Les différents cartels sont positionnés de manière à être lisibles par les visiteurs à mobilité réduite.

Le temps de visite est estimé à 1h.

⚠ Les sanitaires du musée ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap moteur. Des sanitaires adaptés sont disponibles à côté du musée (20 mètres). Prévoir 0.20 € pour y accéder.

Aide à la visite

Accessible depuis un smartphone, un parcours visio-audio-guidé et multilingue permet de découvrir les espaces d'exposition en toute autonomie (inclus dans le droit d'entrée).



L'accès au bâtiment

Plan extérieur

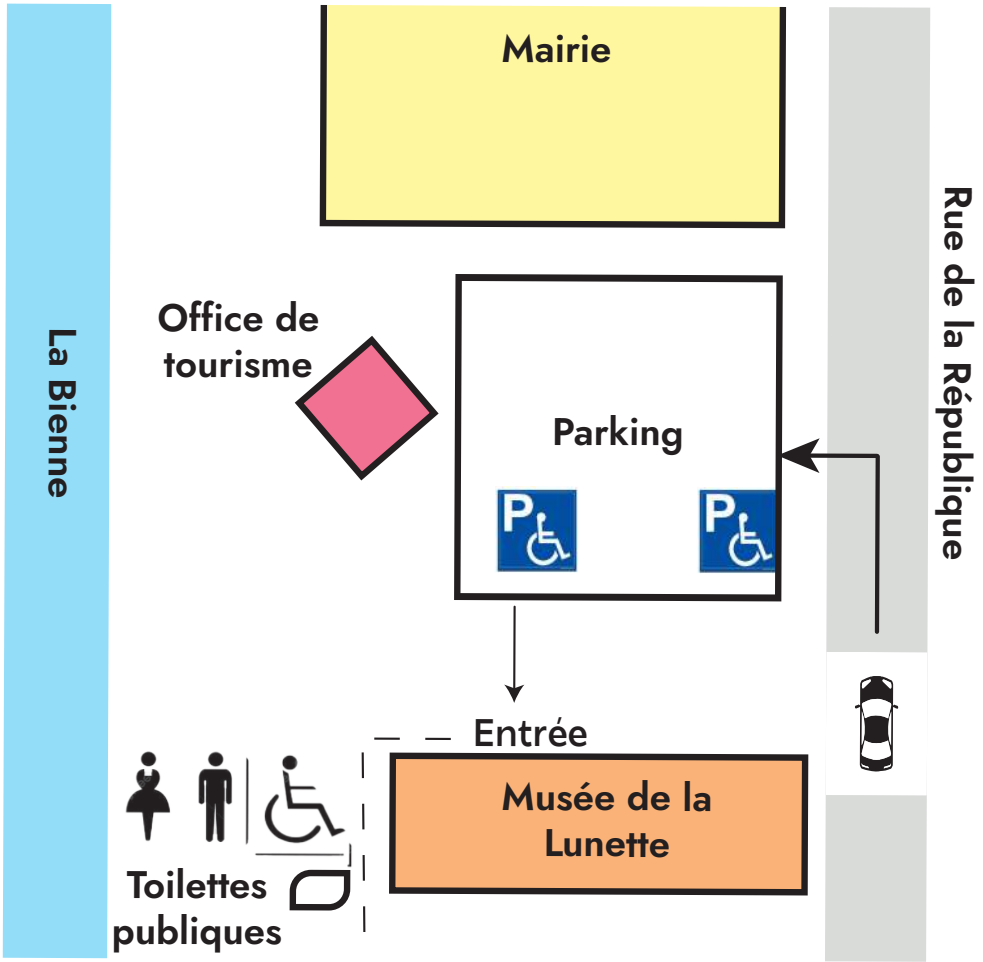

Rez-de-chaussée

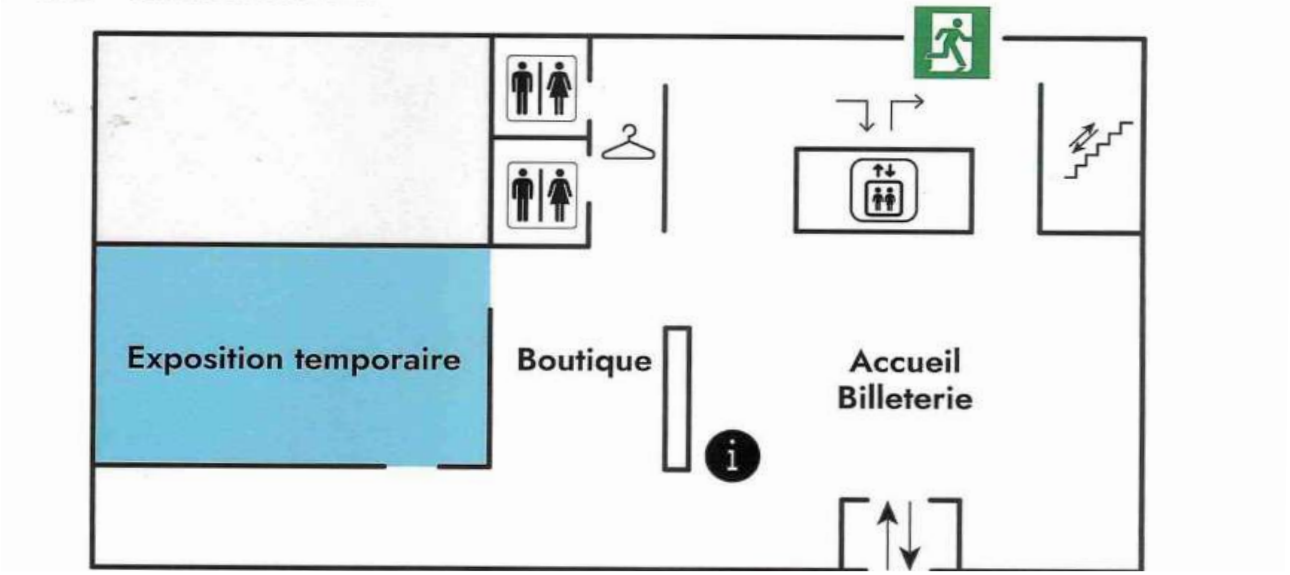

Vous êtes en situation de handicap visuel



Aides à la visite

Des loupes sont mises à disposition à l'accueil, sur simple demande.

Accessible depuis un smartphone, un parcours audioguidé et multilingue permet de découvrir les espaces d'exposition en toute autonomie (inclus dans le droit d'entrée).

En groupe

Des visites guidées et des ateliers tactiles et sensoriels sont proposés tout au long de l'année (excepté le lundi) pour les groupes de plus de 10 personnes. Ces ateliers coûtent 5 € par personne (gratuit pour les accompagnants). La réservation est obligatoire au moins 15 jours avant.

Durée : 1h30.

Vous pouvez réserver par téléphone au 03.84.33.39.30. ou par email à publicsmusee@mairie-morez.fr

Pour plus d'informations, vous pouvez envoyer un email à : publicsmusee@mairie-morez.fr.

Pièces règlementaires

Fiche de synthèse « Accessibilité de l'établissement »

Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : l'attestation d'accessibilité

Attestation des actions de formation du personnel chargé de l'accueil.

☑ Fiche de suivi : maintenance et entretien des équipements

Document « Bien accueillir les personnes handicapées » élaboré par le ministère en charge de la construction.

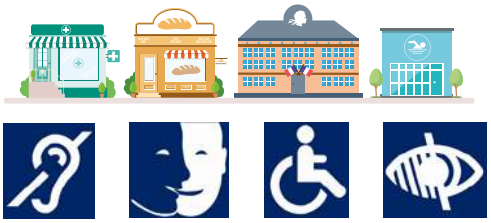

Accessibilité de l'établissement

Bienvenue au Musée de la lunette

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

☑ oui ❑ non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

☑ oui ❑ non

Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé. ☑
C'est-à-dire que le personnel est informé
de la nécessité d'adapter son accueil
aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé. ☑
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation
pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé. ❑

Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé ☑ oui ❑ non

→ Le personnel connait le matériel ☑ oui ❑ non

Contact : accueilmusee@mairie-morez.fr

Consultation du registre public d'accessibilité :

☑ à l'accueil ☑ sur le site internet

N° SIRET : 200 060 051 000 14

Adresse : Place Jean Jaurès, Morez, 39400 Hauts de Bienne

Contributeurs : Fédération APAJH, DMA, Unapei Relecteurs : ESAT Levallois-Perret - Fédération APAJH, ESAT Pierrelatte - Adapei 26 Septembre 2017

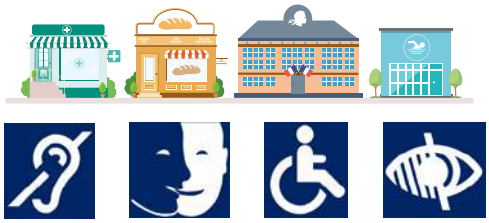

Certaines prestations ne sont pas accessibles

1. Les sanitaires du musée ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap moteur.

.....

Ce service sera accessible le : ..... ❑

Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation) ☑

Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

☑ oui ❑ non

2. .....

.....

Ce service sera accessible le : ..... ❑

Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation) ❑

Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

❑ oui ❑ non

3. .....

.....

Ce service sera accessible le : ..... ❑

Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation) ❑

Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

❑ oui ❑ non

En scannant ce QRCode, vous trouverez l'attestation d'accessibilité

Formation du personnel

Le personnel est sensibilisé aux différents handicaps. Il est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap. Il peut aider, conseiller et orienter les publics.

Le personnel chargé des publics a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

HAUTS DE BIENNE
Morez
La Mouille
Lézat

ATTESTATION DES ACTIONS DE FORMATION

Je soussigné, Laurent PETIT, Maire des Hauts de Bienne, certifie par la présente que Mesdames Anaïs DE MATOS et Yasmin ALCANTARA du Musée de la lunette ont terminé en 2025 le parcours complet du programme de sensibilisation « Mon Musée Accessible » après avoir suivi l'intégralité des modules suivants :

1. Introduction au handicap
2. Comprendre les enjeux de l'accessibilité
3. Construire une offre culturelle accessible
4. Comment communiquer auprès des publics en situation de handicap ?
5. Comment accueillir les publics en situation de handicap ?
6. Comment adapter sa programmation culturelle ?
7. Quelles modalités de sécurité pour les publics en situation de handicap ?
8. Comment mener une action de médiation ?

A Hauts de Bienne, le 25/07/2025



Maintenance, entretien et vérification réglementaire des équipements d'accessibilité

Un marché est passé avec un prestataire de service (organisme agréé). Le titulaire assure l'ensemble des prestations de maintenance dans le cadre de l'entretien complet. Des visites des appareils sont organisées périodiquement par le prestataire en charge des ascenseurs et des portes automatiques.

Une vérification réglementaire en exploitation des ascenseurs est réalisée tous les 60 mois conformément aux exigences réglementaires prévues par le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

Matériel	**Visite de maintenance (fréquence)**	**Prestations**	**Délais d'intervention**
Ascenseurs	Toutes les 6 semaines	Assistance téléphonique	7 j/7 24h/24
		Déblocage des usagers	7 j/7 24h/24 en 1 heure
Portes automatiques	Deux visites / an	Assistance téléphonique	7 j/7 24h/24
		Déblocage des usagers	7 j/7 24h/24 en 1 heure

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- Les déplacements ;
- Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- La largeur des couloirs et des portes ;
- La station debout et les attentes prolongées ;
- Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

2) Comment les pallier ?

➦ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.

➦ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.

➦ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



✦ La communication orale ;

✦ L'accès aux informations sonores ;

✦ Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

➦ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.

➦ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.

➦ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.

➦ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...

➦ Proposez de quoi écrire.

➦ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



✦ Le repérage des lieux et des entrées ;

✦ Les déplacements et l'identification des obstacles ;

✦ L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

➦ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.

➦ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.

➦ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.

➦ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...

➦ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.

➦ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.

➦ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.

➦ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.

➦ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

✦ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;

✦ Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;

✦ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;

✦ Le repérage dans le temps et l'espace ;

✦ L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

➦ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.

➦ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.

➦ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.

➦ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).

➦ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

✦ Un stress important ;

✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;

✦ La communication.

2) Comment les pallier ?

➦ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.

➦ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.

➦ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html

Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDCF, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

Conception- Réalisation : MTES-MCT/SG/SPSSI/ATL2/Benoît Cudelou